

PRÉFET DU GARD

Direction départementale des territoires et de la mer

Service aménagement territorial sud Gard littoral et mer Unité ARVM Réf.: SR

Affaire suivie par Sandrine Romera **2** 04.66.62 64 01

Courriel:sandrine,romera@gard.gouv.fi

Nîmes, le 13 JUIN 2018

Le préfet

à

Monsieur le maire de Saint Laurent d'Aigouze

Objet : 1ère modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Saint Laurent d'Aigouze-

Par arrêté du 9 mai 2018, vous avez prescrit la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Conformément aux articles L.153-40 et L.153-47 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis le 30 mai 2018, le dossier de cette 1ère modification simplifiée.

Cette procédure a pour objet de réécrire le règlement du PLU afin de :

- Clarifier la définition des " constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif " dans le lexique général du chapitre intitulé" dispositions générales ";
- Assouplir les règles opposables aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en zone UC relatives aux règles d'implantation par rapport aux limites séparatives (article 6) et aux obligations en matière de stationnement (article 11).

Ce dossier, conforme à la procédure de modification simplifiée, n'appelle pas d'observations particulières.

En conclusion, j'émets un avis favorable.

Le préféur le Préfet. crétaire général

François L

89 rue Wéber - 30907 NIMES CEDEX

Tél: 04.66.62.62.00 - Fax: 04.66.23.28.79 - www.gard.gouv.fr

Nouveau n° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard: 0 820 09 11 72 au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe.